



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le vendredi 17 septembre 2021 à 12 h 35 en téléconférence

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Les personnes présentes participent à cette séance dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.

2021-09-260 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2021 comme suit:

1. Ordre du jour - Adoption (01-2120)
2. Ministère des Transports - Appel d'offres visant l'étude d'opportunité pour l'optimisation de l'autoroute 20 - Demande d'addenda pour diminuer le délai pour compléter l'étude (01-2550)
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-261 2. MINISTÈRE DES TRANSPORTS - APPEL D'OFFRES VISANT L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR L'OPTIMISATION DE L'AUTOROUTE 20 - DEMANDE D'ADDENDA POUR DIMINUER LE DÉLAI POUR COMPLÉTER L'ÉTUDE (01-2550)

CONSIDÉRANT la table d'échange sur la mobilité dans le corridor de l'autoroute 20 mise en place en 2018 par le ministère des Transports et à laquelle la Ville de L'Île-Perrot a participé activement;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a lancé un appel d'offres public sur le SEAO le 30 août 2021 pour une étude d'opportunité sur l'optimisation de l'autoroute 20 entre la route 342 à Vaudreuil-Dorion et le pont Galipeault à L'Île-Perrot (dossier 2064-21-AA01);

CONSIDÉRANT que les membres de la table d'échange n'ont pas eu l'occasion de commenter le devis de cet appel d'offres avant qu'il ne soit publié par le ministère;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités riveraines au corridor à l'étude attendent depuis plusieurs années une solution aux problèmes vécus dans ce secteur;

CONSIDÉRANT les répercussions catastrophiques vécues lors de la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes le 20 mai 2021 dans le corridor de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT que le ministère, dans son devis de services professionnels pour l'étude d'opportunité, accorde une période de 3 ans au mandataire pour compléter cette étude à la suite de l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT que le ministère a prévu un délai de 30 mois pour la livraison de l'étude d'opportunité pour le projet du 3e lien entre Lévis et Québec dans l'appel d'offres 7121-17-AA01;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

QUE la Ville demande au ministère d'émettre un addenda à son appel d'offres pour cette étude d'opportunité, avant l'ouverture des soumissions prévue le 27 septembre 2021, pour diminuer le délai pour compléter l'étude à un maximum de 18 mois.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, copie conforme au directeur général principal pour la région, au directeur général des relations avec le milieu et au responsable de la table d'échange pour la 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent et aucune question n'ayant été soumise avant la séance, la période de questions n'a donc pas lieu.

2021-09-262 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 12 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU ... *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE